



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-165**

Séance publique du

23 juin 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-47099-DE-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : UTILISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX - MISE A DISPOSITION
GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PREFERENTIELS**

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie

Mission Développement Touristique et
InternationalRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2014**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ROLANDO**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL****OBJET** : UTILISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX - MISE A DISPOSITION
GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PREFERENTIELS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Une convention de gestion d'équipements publics municipaux lie la Ville et l'Office Municipal de Tourisme.

Cette convention prévoit la possibilité de gratuité d'utilisation ou de réduction de tarifs sur décision du Conseil Municipal à l'occasion de manifestations à caractère social, humanitaire ou œuvrant dans le domaine du développement économique local.

Il s'agit de demandes présentées par des associations, par des services municipaux ou par des structures paramunicipales concernant principalement des animations à caractère social, festif, humanitaire ou œuvrant dans le domaine du développement économique. Habituellement, les associations bénéficient de la gratuité pour la tenue de leur assemblée générale annuelle, ainsi que pour l'organisation d'une manifestation dans l'année.

Une perception forfaitaire minimale correspondant aux frais de remise en état de la salle peut être ponctuellement appliquée, à l'exception d'une utilisation simple pour une réunion ou pour une assemblée générale.

Le manque à gagner pour l'Office fait l'objet d'une compensation financière par prélèvement sur l'enveloppe budgétaire dont le montant est défini lors de l'élaboration du Budget Primitif.

Je vous demande aujourd'hui de vous prononcer sur les demandes suivantes directement en lien avec l'action municipale:

La première concerne l'utilisation de l'ensemble du centre de congrès, les 26 et 27 juin pour un colloque de l'Association Nationale des Archéologues de Collectivités territoriales. Organisée en partenariat avec la direction et la délégation à l'archéologie, cette table ronde portera sur le thème « Patrimoine, archéologie, tourisme et attractivité des territoires ».

Je vous propose d'accorder à titre exceptionnel la gratuité des coûts locatifs du centre de congrès Carnot pour cette manifestation, soit la somme de 10 080 € .

La seconde concerne l'utilisation par l'association «Planet jeunes» de la salle Ughetti de Luynes pendant les vacances de Noël (23 décembre 2013 au 3 janvier 2014), d'hiver (24 février au 7 mars 2014), de Pâques (du 21 avril au 2 mai 2014).

Le coût d'utilisation figurant dans les trois contrats de location afférents ressort à 6 750 €. Je vous propose d'accorder à titre exceptionnel la gratuité d'occupation de la salle Ughetti pour ces trois périodes d'utilisation.

La troisième concerne l'utilisation du centre de congrès Carnot pour la cérémonie des vœux au personnel municipal le 22 janvier dernier.

Je vous propose d'accorder à titre exceptionnel la gratuité d'occupation du centre de congrès pour cette manifestation, soit la somme de 6 180 € .

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **VOTER** les exonérations ou réductions sus mentionnées, soit une somme de 23 010 euros.

DL.2014-165 - UTILISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX - MISE A
DISPOSITION GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PREFERENTIELS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)